

Délibération N° 8

Du Bureau Syndical du 17 février 2025

Lundi 17 février 2025, à 9h30, le Bureau syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	X			PEYRACHE A.	visio		
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.		X	
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)			X	SCHERER A. (VP)	visio		
COULMONT H.			X	VALLA M. (VP)	x		
HERNANDEZ C.			X				

**OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS DE L'ACCORD CADRE 2026 - 2029 POUR L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES**

Le président rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche s'est engagé à porter un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de service associés.

L'accord-cadre est alloti de la façon suivante :

- Lot n°1 : Electricité - C5 - ENEDIS (Electricité Verte - Démarche standard)
- Lot n°2 : Electricité - C2 C4 - ENEDIS (Electricité Verte - Démarche standard)
- Lot n°3 : Electricité - C2 C4 C5 - ENEDIS (100% Electricité Verte - Démarche engagée)

Pour rappel, Les candidats attributaires par lot de l'accord-cadre 2026-2029 sont les suivants :

Lot n° 1	Candidat
1	EDF
2	TOTAL Direct Energie
3	JOUL

Lot n° 2	Candidat
1	VOLTERRES
2	EDF
3	TOTAL Direct Energie
4	SELFEE

Lot n° 3	Candidat
1	VOLTERRES

Les offres remises dans le cadre des marchés subséquents engagent les attributaires de l'accord-cadre sur une durée de validité des offres de 4h.

Le classement des offres est effectué selon les critères suivant par ordre décroissant d'importance et affectés d'une pondération :

Lots 1 et 2

Critères	Pondération	Note maximale obtenue
Prix	80%	80
Valeur technique (obtenue à l'accord-cadre)	20%	20



Lot 3 - ELECTRICITE VERTE - GARANTIE D'ORIGINE CARACTERISEE

Critères	Pondération	Note maximale obtenue
Prix	60%	60
Valeur technique (obtenue à l'accord-cadre)	40%	40

Au vu des offres des candidats, il est proposé de retenir les candidats suivants :

Marché subséquents	Lot	Candidat retenu
2026 - 2027	1	TOTAL Direct Energie
2026 - 2027	2	EDF
2026 - 2027	3	VOLTERRES

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

✓ CONFORTE le choix du Président et sa validation des offres au vu des prix proposés.

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....